



PREAVIS MUNICIPAL No 5/2022 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

BUDGET 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous soumet le budget pour l'année 2023 qu'elle a adopté dans sa séance du 1er novembre 2022.

Le budget 2023 qui vous est présenté laisse apparaître une perte de Fr. 210'000.-. Cela représente une augmentation de l'excédent de charges de Fr. 69'000.- par rapport au budget établi pour 2022.

De manière générale, les charges et produits ont été réévalués et adaptés en fonction de l'estimation des comptes 2022 et des comptes de ces 5 dernières années.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture du budget 2023. A noter que les montants dans les encadrés indiquent les charges ou les revenus nets (les revenus nets figurant en négatif) :

1. Administration générale

Budget 2023 Fr. 580'500.-	Budget 2022 Fr. 554'500.- + Fr. 26'000.-	Comptes 2021 Fr. 485'000.- + Fr. 95'500.-
------------------------------	------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Les budgets liés à l'administration (comptes 110) ont été légèrement revus à la hausse. Avec l'augmentation du nombre d'heures effectuées pour la conciergerie du collège, la masse salariale s'en trouve modifiée. Notre participation au déficit des transports publics (compte 180.365.72) augmente encore de Fr. 6'000.- par rapport au budget 2022. Cela représente également une augmentation de charges d'un montant de Fr. 42'000.- par rapport aux comptes 2021.

2. Finances

Budget 2023 Fr. -2'927'500.-	Budget 2022 Fr. -2'919'000.- + Fr. 8'500.-	Comptes 2021 Fr. -2'626'000.- + Fr. 301'500.-
---------------------------------	--------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

Revenus sur impôts

Le revenu net sur impôt diminue de Fr. 95'500.- par rapport au budget 2022. Les principales variations liées aux revenus sur impôts se décomposent comme suit :

- Revenus des personnes physiques : l'augmentation du taux d'imposition à 78 pts pour 2022 ayant été refusée par référendum, ces revenus diminuent de Fr. 120'000.-.
- Impôt foncier : adaptation au montant global touché en 2021 et prise en compte d'un montant complémentaire pour les révisions d'estimations fiscales à venir de Fr. 10'000.-.
- Revenus découlant des droits de mutation et des gains immobiliers (appelés recettes conjoncturelles) : revus à la hausse en fonction des revenus touchés à ce jour en 2022 et dans les années précédentes pour un montant total de Fr. 20'000.-.

Pour rappel, et comme chaque année, l'évaluation des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (comptes 210.400.10 et 210.400.20) a été effectuée sur la base des instructions de l'Administration cantonale des impôts et une corrélation a été réalisée entre le résultat obtenu et la valeur du point d'impôt moyen de notre commune afin de pondérer ce résultat.

La valeur du point d'impôt était estimée pour ce budget à Fr. 40'000.-, soit une valeur légèrement supérieure à celle de 2021, mais correspondant à la moyenne de ces 5 dernières années.

Péréquation financière

La charge nette des acomptes diminue par rapport au budget de l'année précédente de CHF 97'000.-. Si notre participation à l'alimentation du fonds cantonal reste relativement stable, les montants restitués via la couche solidarité qui est déterminée par la différence entre la valeur de notre point d'impôt par habitant et le taux d'imposition communal en fonction des moyennes cantonales augmentent de Fr. 83'000.-.

Pour 2023, les acomptes déterminés par le la Direction générale des affaires institutionnelles et des Communes (DGAIC) se présentent comme suit :

Péréquation directe :

a) <u>Alimentation</u> (19.28 points)	Fr.	<u>757'822.-</u>
b) <u>Restitution</u>		
• Couche solidarité	Fr.	-352'212.-
• Couche population	Fr.	-185'382.-
• Dépenses thématiques ¹	Fr.	<u>24'204.-</u>
• Total restitution	Fr.	<u>561'798.-</u>

Contribution nette 2023 selon estimation cantonale Fr. 196'024.-

¹ Contribution cantonales à nos dépenses en matière d'entretien des routes, de transports et d'entretien des forêts.

La valeur du point d'impôt prise en compte pour le calcul de la péréquation directe (Fr. 39'310.-) est un peu inférieure à la valeur du point d'impôt prise en compte pour le budget (Fr. 40'000); il semblerait donc que les acomptes 2023 soient un peu sous-évalués en fonction de la valeur moyenne de notre point d'impôt.

Il est cependant difficile d'évaluer précisément le montant définitif à payer pour 2023, puisque les facteurs suivants seront pris en compte pour la détermination de notre participation :

- Le montant final de la charge de péréquation directe à répartir entre les communes
- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation
- L'écart de la valeur de notre point d'impôt par habitant ainsi que l'écart de notre taux d'imposition en regard à la moyenne cantonale (détermination de la couche solidarité).

Amortissements

Les amortissements budgétés pour 2023 relatifs au patrimoine administratif correspondent aux amortissements obligatoires imposés aux communes. Ils sont cependant inférieurs de Fr. 12'500.- à ceux budgétés pour 2022 pour les raisons suivantes :

- fin de l'amortissement du local de voirie en 2022
- fin de l'amortissement du parking de la salle Davel en 2022
- solde de l'amortissement de l'agrandissement du collège en 2023, avec un montant réduit
- début de l'amortissement lié à l'achat du véhicule communal polyvalent fait en 2022.

3. Domaines et bâtiments

Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Fr. 219'000.-	Fr. 244'500.-	Fr. 23'500.-
/. Fr. 25'500.-	+ Fr. 195'500.-	

Les principales variations liées aux frais des domaines et des bâtiments du patrimoine administratif et financier se décomposent comme suit par rapport au budget 2022 :

- Augmentation des coûts liés à l'entretien de la forêt (+ Fr 13'500.-)
- Augmentation des coûts de la ferme communale (+ Fr. 32'000.-)
- Augmentation des coûts liés à l'entretien du Château (+ Fr. 5'000.-)
- Augmentation des coûts liés à la dépendance du Château (+ Fr. 7'500.-)
- Augmentation des coûts liés à l'entretien de la salle Davel (+ Fr. 32'000.-)
- Réduction des coûts liés à l'entretien du collège (/. Fr. 78'500.-), la construction des classes en modulaires ayant été réalisée en 2022
- Diminution des coûts de l'unité d'accueil pour les enfants provisoire (UAPE) (/. Fr. 38'500.-)

D'une manière générale, les coûts liés à l'achat de combustibles (électricité/mazout) des bâtiments ont été majorés de 50% du budget « traditionnel » afin d'aller au-devant des augmentations des prix en 2023.

Forêts (comptes 321)

Des frais complémentaires pour la réfection des dessertes forestières ont été reportées du budget 2022 à celui de 2023 suite à des oppositions sur certaines dessertes qui ont retardé la réalisation de ces projets. Afin d'optimiser le coût net final pour la commune, il avait été décidé de les réaliser sur une année, raison pour laquelle ces montants ont été reportés en intégralité. Pour rappel :

Coûts de la réalisation de 4 dessertes forestières	Fr. 163'000.-
Subventions de la Direction Générale de l'Environnement (DGE)	Fr. 103'000.-
Coût net pour la commune	Fr. 60'000.-

Ces charges liées à la forêt font partie des dépenses thématiques au même titre que les frais inhérents aux routes et dans le cadre de la péréquation elles donneront lieu à une participation cantonale qui réduira encore notre coût net final.

Ferme communale (comptes 340 - patrimoine financier)

La quatrième année d'exploitation de la ferme communale s'est soldée par un bénéfice de près de Fr. 55'000.-, soit l'équivalent d'environ 1.5 pts d'impôts.

Pour le budget 2023, le montant des intérêts sur emprunt a été revu à la hausse suite au renouvellement de l'emprunt actuel de Fr. 2'000'000.- qui se terminait à fin août 2022. Au vu de la situation économique et géopolitique, les conditions de renouvellement, bien que toujours relativement favorables, impliquent une augmentation du taux d'intérêt de 0.6 % à 1.98 % pour une durée de 10 ans. Cette augmentation du coût de l'emprunt prêterite notre gain sur cet objet du patrimoine financier de manière significative.

Pour rappel, ce bien devrait être financé entièrement par l'emprunt. Cependant, sur les Fr. 3'235'000.- d'autorisation d'emprunt octroyée par votre Conseil, ce ne sont à ce jour que Fr. 2'000'000.- qui ont été empruntés. En tenant compte du montant effectivement investi et des amortissements réalisés, un montant de Fr. 837'500.- (valeur début 2023) pourrait encore être emprunté.

Château (comptes 351)

Un montant de Fr. 32'000.- a été ajouté au budget 2023 afin de poursuivre les rénovations devenues nécessaires pour ce bâtiment, notamment dans les salles des Commissions et de Municipalité.

Collège de la Marionnaz (comptes 353)

L'installation de modulaires sur le terrain de basket du collège de la Marionnaz ayant eu lieu en 2022, les coûts nets s'en trouvent modifiés. Au vu du fait que l'installation de ceux-ci ait été portée au budget et vu l'augmentation des locations payées par l'ASICE, ce bâtiment sera autoporteur. Un excédent de revenus de Fr. 23'500.- est projeté, raison pour laquelle, la Municipalité a décidé d'attribuer un montant de Fr. 20'000.- à une réserve qui permettra à terme de financer tout ou partie des coûts de démontage des modulaires et la remise en état du terrain. En finalité, cela représente une diminution de charges de l'ordre de Fr. 78'500.- par rapport au budget 2022

Dépendance du château (comptes 354)

Suite au déplacement de l'UAPE en août 2022 dans les modulaires situés vers la salle Davel (voir sous comptes 359 ci-dessous), le local utilisé à cet effet a été libéré. Afin de permettre de réaffecter son utilisation et de pouvoir éventuellement le proposer à la location, un montant de Fr. 10'000.- a été porté au budget 2023.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) – bâtiment provisoire (comptes 359)

Au vu du retard pris par le projet de salle polyvalente dans laquelle une structure de 36 places pour l'accueil de jour des écoliers est prévue, une structure modulaire provisoire a été installée en août 2022 sur le terrain laissé libre par la déchetterie à côté de la Salle Davel.

Pour rappel, au point de vue financier, L'EFAJE devrait à terme prendre à sa charge l'ensemble des coûts liés à la réalisation de ce bâtiment provisoire par le biais des locations payées, mais il appartenait toutefois à la commune d'avancer les frais d'installation de ces modulaires.

Au moment de l'établissement du budget 2023 et de la rédaction de ce préavis, les conditions exactes de cet arrangement ne sont pas encore connues.

4. Travaux

Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Fr. 270'000.-	Fr. 244'000.-	Fr. 244'500.-
	+ Fr. 26'000.-	Fr. 25'500.-

Les principales variations liées aux frais des travaux se décomposent comme suit par rapport au budget 2022 :

- Augmentation des coûts liés à la gestion des routes (+ Fr 34'500.-)
- Diminution des coûts liés à la gestion des parcs et promenades (./ Fr. 7'500.-)

Routes (comptes 430)

Les coûts nets augmentent de Fr. 34'500.- par rapport au budget 2022. Des montants complémentaires ont été portés au budget 2023 afin d'effectuer des sondages de la qualité des fondations de la route d'Echallens et une étude imposée par le canton avant tout aménagement concernant les nuisances sonores (en partie subventionnée).

Parcs et promenades (comptes 441)

Bien qu'un montant de Fr. 15'000.- ait été porté en complément dans le budget 2023 pour la rénovation de la place de jeux, les coûts nets diminuent de Fr. 4'500.-

Ordures ménagères et déchets (comptes 450)

Suite au transfert de la décharge et de la déchetterie à Cugy-Pra-Faucon au début 2021 ainsi qu'au changement de prestataire pour le ramassage des ordures, les coûts d'exploitation ont baissé. De ce fait, la Municipalité envisage de réduire le montant de la taxe déchets (réduction de l'ordre de Fr. 10.- par taxe). Cette mesure sera analysée de manière plus approfondie dans le courant 2023 et cette réduction de taxe entrera en vigueur pour autant que les coûts de traitement des déchets n'augmentent pas significativement l'année prochaine.

Entretien des collecteurs EC/EU et stations d'épuration (comptes 460 et 461)

En ce qui concerne le chapitre des collecteurs EU/EC, les coûts nets semblent se stabiliser. A noter que dans le budget 2023 figure un compte complémentaire permettant d'identifier les travaux réalisés pour l'entretien du ruisseau (partiellement subventionné).

Comme pour le budget 2022 en ce qui concerne le dicastère de l'épuration, celui de 2023 tient compte du préavis no 08/2021 de modification de l'annexe au règlement communal sur l'épuration des eaux permettant de diminuer les taxes perçues pour l'épuration.

Cette modification a pour conséquence d'augmenter le prélèvement à la réserve pour l'épuration.

5. Instruction publique et cultes

Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Fr. 873'500.-	Fr. 786'000.-	Fr. 750'500.-
	+ Fr. 87'500.-	+ Fr. 123'000.-

Bien que le prix par élève budgété par l'ASICE soit stable, le budget 2023 est fortement impacté par l'augmentation du nombre d'élèves. Cela représente 21 élèves supplémentaires.

6. Police

Budget 2023 Fr. 179'500.-	Budget 2022 Fr. 183'500.- ./ Fr. 4'000.-	Comptes 2021 Fr. 167'000.- + Fr. 12'500.-
------------------------------	------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Pas de commentaire particulier.

7. Sécurité sociale

Budget 2023 Fr. 1'008'000.-	Budget 2022 Fr. 1'041'500.- ./ Fr. 33'500.-	Comptes 2021 Fr. 936'000.- + Fr. 72'000.-
--------------------------------	---------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Les variations liées à ce dicastère se décomposent comme suit par rapport au budget 2022 :

- Augmentation des coûts liés au service social (+ Fr. 8'500.-)
- Diminution des coûts liés à la prévoyance sociale (./ Fr. 42'000.-)

Service social (comptes 710)

L'évolution des frais liés à l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE) semble se stabiliser, mais représente encore une augmentation de Fr. 8'000.- par rapport au budget 2022.

Participation à la cohésion sociale (comptes 720)

Sur la base des estimations cantonales, on peut évaluer comme suit la contribution de notre commune à la facture sociale 2023 :

- contribution 2023 (12.7 points d'impôts)	Fr.	499'110.-
- estimation des prélèvements sur recettes conjoncturelles* sur la base des décomptes 2020	Fr.	132'841.-
- total 2023 facturé selon les prévisions cantonales	Fr.	<u>631'951.-</u>

* Sont équivalentes à 50 % de nos recettes fiscales sur les droits de mutation, gains immobiliers et droits de succession ainsi qu'à 30 % de l'impôt perçu sur les frontaliers.

Comme pour la péréquation directe, la valeur du point d'impôt prise en compte pour le calcul est déterminante (Fr. 39'310.-); notre contribution semble donc relativement conforme en comparaison de la valeur moyenne de notre point d'impôt. A contrario, l'estimation du prélèvement en fonction des recettes conjoncturelles semble un peu surévaluée. Mais il est toujours difficile d'en préciser le montant final à ce jour puisque les facteurs suivants seront pris en compte pour la détermination de notre participation:

- La valeur définitive de notre point d'impôt qui déterminera notre participation à l'alimentation.
- Le montant effectif à rétrocéder sur les recettes conjoncturelles perçues en 2023.

Ce ne sera qu'en 2024, lorsque les décomptes cantonaux seront établis que nous pourrons prendre la mesure effective de notre participation.

8. Services industriels (service des eaux)

Suite à l'arrêt de l'utilisation de deux de nos sources pour cause de trop haute teneur en chlorothalonil (depuis 2020), les achats d'eau à la Ville de Lausanne ont fortement augmenté ainsi que les coûts. L'équilibre de ce dicastère financé par des taxes est par conséquent très difficile à maintenir sans répercussion des coûts sur le consommateur. L'augmentation des coûts de l'énergie aura également très certainement un impact sur les montants facturés par la Ville de Lausanne, raison pour laquelle la Municipalité a budgété une augmentation du prix de l'eau de Fr. 0.30 par m3 (HT) dans le budget 2023 afin d'équilibrer les comptes. Comme pour la taxe déchets, une analyse financière sera réalisée dans le courant du 3^e trimestre 2023 afin de voir si cette mesure est effectivement nécessaire.

Conclusions :

L'utilisation des fonds se présente donc ainsi :

<u>Charges imposées</u>		<u>Coûts selon budget 2023</u>	<u>Equivalent point d'impôt*</u>
ASICE	Fr.	842'000.-	env. 21.0 pts
Péréquation financière	Fr.	176'000.-	env. 4.4 pts
Cohésion sociale	Fr.	632'000.-	env. 15.8 pts
Police cantonale	Fr.	121'000.-	env. 3.0 pts
Service social	Fr.	376'000.-	env. 9.4 pts
Autres	Fr.	167'000.-	env. 4.2 pts
Sous-total	Fr.	2'314'000.-	env. 57.8 pts
<u>Charges du ménage communal</u>	Fr.	1'160'000.-	env. 29.0 pts
<u>Total des charges</u>		3'474'000.-	env. 86.8 pts
./. Recettes fiscales	Fr.	2'963'000.-	74.0 pts
./. Autres recettes (impôt foncier, taxes communales)	Fr.	301'000.-	env. 7.5 pts
<u>Excédent de charges</u>		210'000.-	env. 5.3 pts

* valeur du point d'impôt budgétée à Fr. 40'000.-

Les charges de fonctionnement du ménage communal représentent donc moins de 30 pts du total des charges. La marge de manœuvre de la Municipalité dans la gestion financière de la commune est donc très réduite puisque dans ce taux, les frais liés à la gestion du personnel administratif représentent la moitié, soit 14 pts de frais incompressibles supplémentaires. Au final, le pouvoir décisionnel de la Municipalité porte sur moins de 15% de son budget.

L'évolution de la situation financière de la commune doit être surveillée avec attention. En 2022, par voie de référendum, la population a refusé pour la seconde fois l'augmentation du taux d'imposition de 4 points souhaitée par la Municipalité et par votre Conseil. Le budget 2022 prévoit une perte de Fr. 141'000.- auquel il faut ajouter la baisse de rendement des impôts de ces 4 pts d'impôts, à savoir l'équivalent d'environ 120'000.-, ce qui devrait péjorer encore le déficit dans les comptes 2022.

De plus, beaucoup d'inconnues demeurent quant à l'évolution de la situation géopolitique et énergétique : cette évolution pourra d'une part avoir des répercussions importantes sur les coûts que nous devons assumer et d'autre part, comme la COVID-19, des conséquences sur les revenus de nos contribuables et l'évolution de nos recettes fiscales.

Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 05/2022 de la Municipalité
- vu le budget 2023
- entendu la commission des finances
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter le budget pour l'année 2023

tel qu'il vous est présenté, prévoyant un déficit de Fr. 210'000.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La syndique La secrétaire

Sandra Hulaas Valérie Zumbrunnen Villars

Adopté lors de la séance de la Municipalité du 1er novembre 2022.

CC du 12 décembre 2022
Réf.: S. Hulaas
Morrens, le 1er novembre 2022